

*Trois résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle prenant place dans le cadre du*  
**Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.)**

*de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut*

*en partenariat avec*

*la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,  
le rectorat de l'Académie de Lille,  
la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale,*

*en lien avec*

*le conseil départemental du Nord,  
le conseil régional Hauts-de-France.*



*En vue de trois résidences-mission, il est lancé un*

***Appel à candidatures de trois résidences en direction d'auteurs, conteurs illustrateurs, graphistes, de l'image, d'artistes danseurs, circassiens, de rue (ou intervenant dans l'espace public), musiciens***

## **Thématique : porte-voix**

A travers les mots, les langages, les expressions, le récit, le fait de raconter des histoires, délivrer des messages, se raconter... pour développer la confiance et l'estime de soi, et porter la voix !

Les résidences devront être en lien avec la **politique culturelle de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut**, les spécificités de son territoire ainsi que la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

## 1 – Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle, la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'Académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'Éducation nationale (DASEN) et en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional Hauts-de-France proposent trois résidences-mission destinées à des artistes de tous domaines artistiques.

Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Ces résidences-mission prennent place dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (C.L.E.A.) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics précités.

**Le CLEA constitue avant tout une opportunité de croiser et de faire se rencontrer artistes et habitants. Il doit libérer la pensée, la parole et créer des espaces-temps nécessaires à la réflexion et à l'échange. Le sens de ce projet est de rendre le public moteur de la démarche. Il s'agira de créer avec, pour et à partir des projets des habitants.**

### Contexte Sanitaire

Au regard du contexte sanitaire actuel, les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la culture :  
<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situation-sanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites?step=290272>

De manière préventive, les artistes concevront leurs projets afin de leur assurer une souplesse leur permettant de s'adapter au maximum en cas de restriction sanitaires.

## 2- À propos du présent appel à candidatures.

### **LA THEMATIQUE**

#### **PORTE-VOIX**

Il est attendu que différents questionnements liés à la lecture et l'oralité, parcourent les réflexions menées avec les publics durant le CLEA :

- écriture/oralité
- mise en voix/ mise en corps
- poésie/ chanson/ slam
- expression / impression

Cela peut venir de la démarche de l'artiste comme de la technique proposée.  
Toutes les disciplines artistiques sont acceptées.

La notion de lien et de convivialité seront également importantes dans ce CLEA.

**Au vu du contexte, il est demandé aux artistes d'avoir une grande adaptabilité sur le format et les médiums utilisés lors de leur résidence. En raison du conventionnement avec l'éducation nationale les artistes du CLEA ont l'autorisation d'intervenir dans les établissements scolaires.**

### **LES AXES**

La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut développe son projet culturel dans le domaine de :

- \* **Le spectacle vivant**
- \* **La lecture publique**
- \* **L'image**
- \* **Le patrimoine**

### **-Spectacle vivant : la programmation itinérante des Scènes Plurielles**

Le service spectacle vivant propose une programmation itinérante de spectacles vivants dans les communes de la Porte du Hainaut. Danse, cirque, théâtre et musique investissent des lieux réinventés au plus près des habitants pour leur faire découvrir des univers artistiques variés et originaux.

Une programmation à destination des scolaires vient également compléter cette offre culturelle pour permettre aux élèves de bénéficier d'une sensibilisation artistique dès le plus jeune âge. Un accompagnement est proposé autour des spectacles de la saison pour permettre, à tous, d'accéder à des rencontres privilégiées avec un artiste, à un atelier artistique, une conférence, une exposition ; des actions culturelles nombreuses pensées avec des partenaires variés selon les univers et disciplines artistiques des spectacles.

<http://www.agglo-porteduhainaut.fr/Culture/>

En raison de la crise sanitaire, la programmation des Scènes Plurielles est interrompue jusqu'à nouvel ordre. Le service spectacle vivant a mis en place un catalogue d'offres culturelles pour les communes de La Porte du Hainaut. *Pause Artistique* est une proposition d'ateliers et de formats très légers de spectacles proposés au sein même des structures.

### **- Lecture Publique : le réseau des médiathèques de la CAPH**

La Porte du Hainaut, depuis sa création, facilite l'accès de tous ses habitants à une offre de qualité dans le domaine de la lecture publique et s'est engagée dans une politique volontariste en la matière par la création et l'animation d'un réseau.

Ce réseau est composé de 10 médiathèques communautaires et de 27 bibliothèques partenaires (municipales ou associatives) qui viennent renforcer le maillage du territoire.

Les médiathèques communautaires possèdent une carte unique, un catalogue partagé et un portail numérique commun.

Certaines structures sont plus ou moins spécialisées (Science-fiction à Escaudain, cinéma d'animation à Bouchain, parthèque à Bouchain à destination des harmonies du territoire, fonds ancien à St Amand, Ludothèque ...) et toutes proposent une programmation riche ponctuée de salons (livre jeunesse, bandes-dessinées...). Auteurs et illustrateurs sont donc présents sur le territoire notamment dans le cadre du salon du livre de Douchy-les-Mines (en février) ou de Denain (en mai).

La communication de la programmation culturelle de ces 10 équipements est commune. Les partenariats et les passerelles entre les programmations se renforcent par des propositions d'événements à l'échelle du réseau, des temps de travail sur des thématiques communes.

Le service lecture publique propose également une programmation sur l'ensemble du réseau (21 bibliothèques municipales, associatives et points lecture et 6 médiathèques fonctionnant en réseau sur la Vallée de la Scarpe).

<http://www.mediatheques-porteduhainaut.fr>

En raison de la crise sanitaire, les animations sont suspendues temporairement. Les médiathèques sont ouvertes au public, accueillent des classes (1 classe maximum) et du tout public (six personnes maximum).

### **- Arenberg Creative Mine**

Arenberg Creative Mine est un site innovant inauguré le 25 septembre 2015 par le réalisateur Costa Gavras et son épouse, la productrice Michèle Ray-Gavras. Cet ancien site minier, emblème du Bassin minier Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012, a fait l'objet d'une importante reconversion portée par La Porte du Hainaut, pour devenir un pôle d'excellence en image et médias numériques.

Arenberg Creative Mine abrite le laboratoire universitaire DeVisu de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France dont les travaux de recherche se concentrent sur les techniques innovantes de l'audiovisuel et des médias numériques.

Dédié à la réalisation audiovisuelle et au perfectionnement professionnel, doté d'équipements de pointe, le site capte une multitude de publics : réalisateurs / producteurs, entreprises en lien avec l'image dans son plus large panel, start-ups, chercheurs ...

En cohérence avec sa vocation et avec le travail mené par l'université, Arenberg Creative Mine développe également une politique d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'image permettant de faire du site un lieu référent de diffusion et de valorisation de la filière image. Dans ce cadre, y sont organisés des événements à destination du grand public et des professionnels (Fête de la Science, Fête de l'Anim, Videomapping Festival, Festival CineComedies ...) en partenariat avec le laboratoire DeVisu, l'association Rencontres audiovisuelles, l'Opéra de Lille, Ombelliscience...

<http://www.arenberg-minecreative.fr/>

### **- Patrimoine**

Le Territoire de La Porte du Hainaut recoupe 3 territoires historiques médiévaux : le comtat de Flandre, la sénéchaussée d'Ostrevant et le duché de Hainaut. Traversée en outre par l'Escaut qui fut la frontière entre le royaume de France et le Saint-Empire Romain Germanique, son histoire est complexe et agitée de conflits militaires comme tous les territoires frontaliers. Elle est aussi riche de nombreux échanges culturels depuis l'Empire Romain jusqu'à la période actuelle.

Son patrimoine est le reflet de cette histoire, incarnée dans la pierre de ses monuments historiques, les collections de ses musées et la mémoire de ses hommes. Les collections des musées dont l'Intercommunalité a la charge sont orientées vers l'archéologie et l'histoire industrielle à Denain, l'histoire religieuse et les arts décoratifs (faïence) à Saint-Amand-les-Eaux et les arts et traditions populaires à Escaudain. Le territoire comporte également de nombreux sites hérités de l'histoire minière et classés au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO parmi lesquels le site de Wallers Arenberg.

La prise en compte des objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève est également demandée.

### **Parcours d'éducation artistique et culturelle**

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, en mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et en juillet 2015, d'un référentiel pédagogique précisant les compétences à développer du cycle 1 au cycle

4 en matière de rencontre avec les artistes et les œuvres, de pratique artistique et de connaissances (toutes les références sont consultables à partir du lien ci-dessous).  
<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

### **LE CANDIDAT**

L'artiste candidat étant français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

L'artiste s'accorde à la problématique de la crise sanitaire et propose des formats d'interventions et des médiums adaptés.

### **CALENDRIER DE LA RESIDENCE**

La période de résidence, à proprement parler, est prévue entre novembre 2022 et avril 2023. Il s'agit donc d'une résidence d'environ quatre mois pleins, **consécutifs ou non**, soit dix-sept semaines et demi, à raison de 5 à 6 jours par semaine. **Elle peut être partagée entre différents artistes d'une même compagnie, d'un même collectif ou groupe.**

Le calendrier se déroule selon les temporalités suivantes :

#### **1/ La phase d'intégration : la semaine du 26 au 30 septembre 2022**

- rencontres des acteurs locaux

- 27<sup>e</sup> heures artistiques : **mercredi 28 septembre matin et jeudi 29 septembre matin**. La 27<sup>ème</sup> heure artistique (\*\*\*) est une animation pédagogique destinée aux enseignants (1er et second degré) mais également aux professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation... L'enjeu est de faire se rencontrer artistes et publics (découverte de l'univers des artistes, échange avec les participants etc.). Cette rencontre se déroule sur deux journées, le mercredi avec les établissements scolaires et le jeudi avec les structures municipales, associatives et culturelles du territoire.

#### **2/La phase des premiers rendez-vous : novembre décembre 2022**

D'une durée de 2 semaines par artiste, cette phase est constituée de rencontres organisées avec des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités ... tous invités à mettre en place la co-construction du projet avec l'artiste.

#### **3/ La phase de développement : de janvier 2023 à avril 2023**

Elle se déploie sur tout le reste du temps de la résidence soit du 3 janvier au 30 avril. Au cours de cette phase de résidence, l'artiste et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors temps scolaire se retrouvent afin de mettre en œuvre le projet, imaginé conjointement.

*Il est demandé au candidat de préciser ses disponibilités sur cette période dans sa candidature.*

Des interactions entre les trois résidences et leurs titulaires sont tout à fait possibles et encouragées. Soumises au même cahier des charges, elles seront déployées en simultanément.

### **LA REMUNERATION**

La rémunération de chaque compagnie ou artiste est de 12.000 euros nets pour l'ensemble de la résidence. Il est précisé que le coût total employeur ne **pourra excéder en aucun cas 24.000 euros** pour les 4 mois de résidence.

En ce qui concerne la rémunération de chaque artiste résident, il est souhaité qu'il puisse être affilié à un organisme de type AGESEA ou Maison des artistes.

Ce montant inclut donc les charges sociales, taxes et cotisations et, le cas échéant, les droits d'auteur ainsi que les frais de déplacement. Cette rémunération correspond et à la mission, à proprement parler, dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur
  - des propositions d'actions de médiation démultipliées ; (\*)
  - des créations conjointes de « gestes artistiques » ; (\*)
  
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes ; (\*)

La Porte du Hainaut s'engage par ailleurs à prendre en charge la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ; (\*).

Ce sont les contributions respectives de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

La Porte du Hainaut n'est pas en mesure de salarier directement l'artiste résident. La résidence donnera lieu à une contractualisation globale sous forme de convention.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission. Il y sera spécifié les conditions de suspension ou d'annulation du contrat en cas de maladie, accident ou force majeure. Dans le cas où l'incapacité totale intervient en cours d'exécution du contrat, l'artiste sera indemnisé au prorata du nombre de jours effectués selon les justificatifs fournis.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité.

Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure. (\*)

Les frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge sur la base d'un forfait par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. C'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement des résident(e)s. Concrètement, un logement est mis à la disposition des trois artistes sur le territoire. Enfin, la collectivité prend également en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles prend en charge le coût relatif à la tenue, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, de la *27e heure artistique (\*\*)*. La prise en charge recouvre la rétribution et un seul voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

### **3 – Le territoire d’action et les partenaires locaux**

Le territoire d’action sur lequel se déploie la résidence-mission, la communauté d’agglomération de la Porte du Hainaut compte une population d’environ 160 586 habitants.

Il regroupe 46 communes : Abscon, Avesnes-le-Sec, Bellaing, Bouchain, Bousignies, Brillon, Bruille-Saint-Amand, Château-l’Abbaye, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escautpont, Flines-les-Mortagne, Hasnon, Haspres, Haulchin, Haveluy, Hélesmes, Hérin, Hordain, La Sentinelle, Lecelles, Lieu-Saint-Amand, Louches, Millonfosse, Maulde, Mortagne-du-Nord, Mastaing, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escout, Nivelles, Noyelles-sur-Selle, Oisy, Raismes, Roelux, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-les-Eaux, Sars-et-Rosières, Thiant, Thun-Saint-Amand, Trith-Saint-Léger, Wallers, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Denain, Wavrechain-sous-Faulx.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d’agglomération de la Porte du Hainaut le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : [www.agglo-porteduhainaut.fr](http://www.agglo-porteduhainaut.fr)

#### **LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Le territoire est traversé par 8 circonscriptions scolaires :

Valenciennes-Saint Saulve, Valenciennes Escaudain, Valenciennes-Centre, Valenciennes-Condé, Valenciennes-Anzin, Valenciennes-Saint Amand, Valenciennes-Bruay, Douai-Cantin.

Cela représente pour l’enseignement public :

- 170 écoles élémentaires et primaires
- 17 collèges (Bouchain, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escautpont, Louches, Saint-Amand-les-Eaux, Raismes, Trith-Saint-Léger, Thiant)
- 7 sections d’enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) (Denain, Thiant, Bouchain, Raismes, Saint-Amand-les-Eaux, Douchy-Les-Mines)
- 8 lycées et lycées professionnels (Denain, Trith-Saint-Léger, Saint-Amand-les -Eaux)
- 1 laboratoire de recherche de l’Université Polytechnique des Hauts-de-France à Arenberg Creative Mine accueillant des étudiants de Master en formation sur le site

Ces différents établissements d’enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

#### **LE TISSU ASSOCIATIF ET CULTUREL**

Au-delà des *Scènes Plurielles* et du *réseau de Lecture Publique*, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations travaillant avec les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d’instances diverses qui sont également des lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, il est particulièrement recommandé de prendre appui, au sein de ce projet fédérateur, sur les structures culturelles professionnelles du territoire. En effet, celles-ci sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l’artiste. Ces structures sont :

- Le musée de la Tour Abbatiale à Saint-Amand-les-Eaux, le musée d’archéologie et d’histoire locale à Denain et le musée des arts et traditions populaires à Escaudain.
  - L’Imaginaire et Le Printemps culturel à Douchy-les-Mines
  - Interleukin’
- (Liste non exhaustive)

#### **- Le Centre Régional de la Photographie**

Fondé il y a 40 ans, le CRP/ Centre régional de la photographie Hauts-de-France à Douchy-les-Mines

est le premier centre d'art à s'être spécialisé dans le champ de la photographie en France.

Partenaire privilégié, le CRP/ s'engage aux côtés de la Communauté d'Agglomération dans le dispositif CLEA. Le centre d'art se constitue comme lieu de conseil et de ressource pour les artistes et peut mettre à disposition son expertise dans le champ de la photographie et de l'image contemporaine.

Le CRP/ est aujourd'hui un lieu de transmission d'expériences, de sensibilisation, de médiation et de formation dans le domaine de l'image. Labellisé Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National par le Ministère de la Culture en 2019, le CRP/ a pour mission première l'accompagnement des artistes dans leurs recherches, le soutien à la création et à la production d'œuvres. Le Centre conçoit en moyenne quatre expositions par an dans sa galerie et de nombreuses hors les murs. Un programme d'activités éducatives et culturelles comprenant des visites, des ateliers, des performances, ainsi que des projets artistiques et pédagogiques menés avec les artistes sont organisés sur tout le territoire.

Le CRP/ a la particularité d'être doté d'un fonds photographique de plus de 9 000 tirages originaux. Fort de cette collection, le CRP/ développe aussi une activité d'artothèque en proposant au prêt, près de 500 œuvres photographiques, accessibles à tous. Liée à son activité éditoriale importante, le CRP/ dispose également d'un fonds de documentation de plus de 8 000 ouvrages.

Le projet artistique et culturel du CRP/, porté par sa directrice actuelle Audrey Hoareau, est à la fois ancré sur son territoire et tourné vers le monde.

<https://www.crp.photo/>

*(\*) voir le lien donné en paragraphe 6 : « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »*

*(\*\*) voir présentation avec le lien donné en paragraphe 6 « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »*

## **4 – Accompagnement**

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action. À ce titre, elle :

- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;



- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

Les acteurs territoriaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN)

- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu (e). C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la **27e heure artistique** qui est ici en jeu (\*).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident(e) par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables de l'Éducation nationale. Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

## 5 – Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose,

- à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « **qu'est-ce qu'une résidence-mission** ». Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible,
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 « **le territoire d'action et les partenaires locaux** »,

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidatures en parfaite connaissance de cause. Et, si tel est le cas, la démarche est la suivante, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat (e) en vue de la réalisation de gestes artistiques (\*\*\*) . Il est demandé à l'artiste candidat d'inclure ses disponibilités dans sa candidature et de proposer un calendrier relatif aux 17 semaines et demi de résidence du 11 au 15 octobre 2021 et entre le 15 novembre 2021 et le 30 avril 2022. Le temps de résidence peut être partagé entre différents artistes d'une même compagnie, d'un même collectif ou groupe.

2) un curriculum vitae ;

3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat ;

4) une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et

éventuellement avant ou après) le temps de résidence. (*À préciser le cas échéant*). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

*(\*\*\*) Il n'y a aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidatures fait déjà état d'un projet très précis aux phases définies et décrites.*

à l'adresse suivante : [clea.caph@gmail.com](mailto:clea.caph@gmail.com)  
(sujet: **CLEA – CAPH** - du **nom** de l'artiste).

Ceci, **pour le 15 mars 2022**, dernier délai.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut  
Service culture « spectacle vivant »  
Site Minier de Wallers-Arenberg  
Rue Michel Rondet – BP 59  
59 135 Wallers-Arenberg

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

**Les entretiens sont prévus le lundi 28 mars 2022**

Le nom des artistes retenus sera annoncé le 28 mai 2022 au plus tard.

#### **Contacts:**

**Pour les questions d'ordre général sur le CLEA (organisation, discipline, construction du dossier...) :**

Aude CARIVEN, chef de projet CLEA et des actions culturelles :  
[acariven@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:acariven@agglo-porteduhainaut.fr) - 03.27.09.91.46

## **6 – En savoir plus sur le dispositif CLEA :**

Qu'est-ce qu'une résidence mission ?

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>